

RCS : EVRY Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 00338 Numéro SIREN : 652 014 051 Nom ou dénomination : CARREFOUR

Ce dépôt a été enregistré le 15/06/2022 sous le numéro de dépôt 10711

CARREFOUR
Société anonyme au capital de 1 855 393 652,50 euros
Siège social : 93 avenue de Paris, 91300 Massy
652 014 051 - RCS Evry

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET
EXTRAORDINAIRE DU 3 JUIN 2022**

Le vendredi trois juin deux mille vingt-deux, à dix heures, au Dock Pullman, Bâtiment 137, 87 avenue des Magasins Généraux, 93300 Aubervilliers, les actionnaires se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire sur convocation du Conseil d'administration.

Après avoir souhaité la bienvenue aux actionnaires, Monsieur Alexandre Bompard déclare l'Assemblée ouverte, Assemblée qu'il préside conformément à la Loi et aux Statuts de la Société.

Monsieur Philippe Houzé, représentant la société Galfa, et Monsieur Alexandre Guarini, représentant la société Peninsula Europe SARL, les deux actionnaires présents, disposant du plus grand nombre de voix et acceptant, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Laurent Vallée est désigné comme Secrétaire.

Le Bureau est ainsi constitué.

La présente Assemblée Générale a été réunie suite à la convocation qui a été adressée aux actionnaires nominatifs par lettre individuelle le 16 mai 2022 et aux avis publiés par les soins du Conseil d'administration dans le BALO du 27 avril 2022 (avis préalable de réunion valant avis de convocation) et dans le Journal d'Annonce Légale « Actu-Juridiques.fr » du 16 mai 2022.

Les Commissaires aux comptes ont été convoqués par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Maître Christine Louvion, Huissier de justice, est également présente à cette Assemblée.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale, mentionné dans l'avis de convocation, est le suivant :

ORDRE DU JOUR

A/ Résolutions à caractère ordinaire

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2021 ;
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2021 ;
3. Affectation du résultat, fixation du dividende ;
4. Approbation des conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
5. Ratification de la cooptation de Monsieur Arthur Sadoun en qualité d'Administrateur ;
6. Renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Flavia Buarque de Almeida ;
7. Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Abilio Diniz ;
8. Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Charles Edelstenne ;
9. Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce ;

10. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Monsieur Alexandre Bompard, Président-Directeur Général, au titre de l'exercice 2021 ;
11. Approbation de la politique de rémunération du Président-Directeur Général, due à raison de son mandat de Président-Directeur Général au titre de l'exercice 2022 ;
12. Approbation de la politique de rémunération des Administrateurs, due à raison de leur mandat au titre de l'exercice 2022 ;
13. Avis sur l'ambition et les objectifs de la Société en matière de lutte contre le changement climatique de la Société ;
14. Autorisation donnée pour une durée de 18 mois au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société ;

B/ Résolutions à caractère extraordinaire

15. Autorisation donnée pour une durée de 18 mois au Conseil d'administration en vue de réduire le capital par annulation d'actions ;

C/ Résolutions à caractère ordinaire

16. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est déposé sur le bureau, à la disposition des membres de l'Assemblée Générale :

- un exemplaire des journaux contenant les avis de réunion et de convocation ;
- une copie de la lettre de convocation adressée le 16 mai 2022 aux Commissaires aux comptes ;
- une copie de la lettre de convocation adressée le 16 mai 2022 à chaque actionnaire nominatif ;
- la feuille de présence et les pouvoirs des actionnaires représentés, ainsi que les formulaires de vote par correspondance,
- les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le rapport de gestion y afférent, le rapport sur le gouvernement d'entreprise contenus dans le Document d'Enregistrement Universel 2021 ;
- l'ordre du jour, le texte des résolutions de la présente Assemblée et le rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée contenus dans l'avis de convocation 2022 ;
- les rapports des Commissaires aux comptes ;
- la liste des Administrateurs ;
- les informations sur les Administrateurs dont la cooptation ou le renouvellement de mandat est proposé à la présente Assemblée ;
- la liste des actionnaires nominatifs ;
- le nombre d'actions et de droits de vote composant le capital de la Société au 27 avril 2022 ;
- le registre des procès-verbaux d'Assemblées Générales.

Ces pièces sont reconnues régulières par le Bureau.

Les documents et informations visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce ont été adressés aux actionnaires qui en ont fait la demande.

Ces mêmes documents et ceux visés par les articles L. 225-115 et suivants du Code de commerce ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, dans les délais légaux, ainsi que les rapports des Commissaires aux comptes et la liste des actionnaires nominatifs pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

L'inscription en compte préalable des actions au porteur exigée par les statuts et l'avis de convocation a été régulièrement justifiée.

Monsieur Laurent Vallée informe l'Assemblée que le total des titres détenus par les actionnaires présents ou représentés s'élève à 499 885 331 actions soit 68,42 % des actions ayant le droit de vote en composition ordinaire et à 498 874 409 actions soit 68,28 % des actions ayant le droit de vote en composition extraordinaire. Le quorum requis pour la validité des délibérations de l'Assemblée, à titre ordinaire comme à titre extraordinaire, est donc atteint.

(...)

A titre Ordinaire

A caractère ordinaire

Première résolution (*Approbaton des comptes sociaux de l'exercice 2021*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ainsi que des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021, ainsi que toutes les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 666 367 052 voix pour, 1 248 030 voix contre et 2 001 404 abstentions.

Deuxième résolution (*Approbaton des comptes consolidés de l'exercice 2021*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ainsi que des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021, ainsi que toutes les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 666 268 412 voix pour, 1 248 039 voix contre et 2 000 395 abstentions.

Troisième résolution (*Affectation du résultat, fixation du dividende*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, sur la proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 qui s'élève à 836 941 007,44 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	836 941 007,44 €
Affectation à la réserve légale	-
Report à nouveau au 31 décembre 2021	2 267 811 129,60 €
Soit bénéfice distribuable	3 104 752 137,04 €
Dividendes 2021 prélevé sur le bénéfice distribuable	398 547 943,56 €
Solde du report à nouveau après affectation	2 706 204 193,48 €

Le montant du report à nouveau intègre le montant des dividendes non versés aux actions auto-détenues.

En cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 775 895 892 actions composant le capital social au 31 décembre 2021, le montant global des dividendes serait ajusté en conséquence et le solde étant affecté au report à nouveau serait déterminé sur la base des dividendes effectivement mis en paiement.

Il est précisé, en application de la législation fiscale actuellement en vigueur, que la totalité du dividende d'un montant de 398 547 943,56 euros (déduction faite des 9 457 539 actions autodétenues à la date du 31 décembre 2021) qui représente un dividende de 0,52 euro par action avant les prélèvements sociaux et le prélèvement forfaitaire non libératoire prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts, est pour les personnes physiques résidentes fiscales en France, éligible à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts en cas d'option pour l'imposition suivant le barème de l'impôt sur le revenu.

Le dividende à distribuer sera détaché de l'action le 7 juin 2022 et sera mis en paiement le 9 juin 2022. L'Assemblée Générale décide que, conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 du Code de commerce, le montant du dividende correspondant aux actions que la Société viendrait à détenir lors de la mise en paiement sera affecté au compte "report à nouveau".

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents et les revenus éligibles à l'abattement visé au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts, ont été, par action, les suivants :

Exercice	Dividendes bruts distribués	Revenus éligibles à l'abattement de 40%	Revenus non éligibles à l'abattement de 40%
2018	0,46 €	0,46 €	-
2019	0,23 €	0,23 €	-
2020	0,48 €	0,48 €	-

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 650 097 187 voix pour, 19 372 970 voix contre et 51 699 abstentions.

Quatrième résolution (Approbation des conventions réglementées visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, prend acte de ce qu'il ne mentionne aucune nouvelle convention.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 669 343 038 voix pour, 38 392 voix contre et 82 553 abstentions.

Cinquième résolution (Ratification de la cooptation de Monsieur Arthur Sadoun en qualité d'Administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, ratifie la cooptation de Monsieur Arthur Sadoun en qualité d'Administrateur, intervenue lors de la réunion du Conseil d'administration du 7 septembre 2021, en remplacement de Monsieur Nicolas Bazire, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 653 183 393 voix pour, 2 377 850 voix contre et 13 901 411 abstentions.

Sixième résolution (*Renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Flavia Buarque de Almeida*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, renouvelle le mandat d'Administratrice de Madame Flavia Buarque de Almeida, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 517 639 359 voix pour, 137 979 681 voix contre et 13 896 289 abstentions.

Septième résolution (*Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Abilio Diniz*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Abilio Diniz, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 625 139 638 voix pour, 30 485 315 voix contre et 13 889 129 abstentions.

Huitième résolution (*Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Charles Edelstenne*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Charles Edelstenne, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 479 788 057 voix pour, 175 838 587 voix contre et 13 888 720 abstentions.

(...)

Seizième résolution (*Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations de la présente Assemblée Générale à l'effet d'effectuer toutes formalités légales et faire tous dépôts, publicités et déclarations prévus par la législation ou la réglementation en vigueur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 669 422 068 voix pour, 35 906 voix contre et 53 932 abstentions.

(...)

Extrait certifié conforme
Monsieur Edouard de Chavagnac
Directeur Juridique Groupe

